

Offre Ref : 467760

590 habitants
Communauté de communes Champagnole Nozeroy Jura
secrétaire de mairie

Date de publication : 06/12/2018

Date limite de candidature : 21/12/2018

Date prévue du recrutement : 15/01/2019

Motif du CDD :

Type de recrutement : fonctionnaire ou contractuel de droit public

Salaire indicatif : traitement de base indiciaire

Nombre de poste(s) : 1

Grades ou cadres d'emploi : ADJOINT ADMINISTRATIF
ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL DE 2EME CLASSE
ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL DE 1ERE CLASSE

MISSIONS

Descriptif des missions du poste : Accueil physique et téléphonique
Traitement et rédaction de différents courriers
Gestion et suivi de l'Etat civil, du cimetière, de l'urbanisme
Préparation et suivi des séances du conseil municipal
Préparation et rédaction des documents budgétaires et comptables, saisie des mandats et des titres
Facturation eau, rapport sur le prix et la qualité du service eau
Gestion administrative du personnel communal, gestion des salaires et des déclarations sociales de fin d'année
Gestion du fichier électoral
Recensement militaire
Gestion des locations de salle
Gestion de l'Association Foncière de Remembrement

Profil recherché : Expérience souhaitée en secrétariat de mairie
Connaissance des logiciels Emagnus
Connaissance Word, Excel
Sens de l'organisation
Polyvalence
Qualité rédactionnelles et relationnelles

CONDITIONS DE TRAVAIL

Lieu d'affectation : NEY

Temps de travail : Tps Non Complet : 24 heure(s) 0 minute(s)

Les horaires sont-ils fixes ? Oui

POSITIONNEMENT DU POSTE

Rattachement hiérarchique : Maire ou Président

CANDIDATURES

Les candidatures sont à adresser à :

maire.mairie.ney@orange.fr

Informations complémentaires : Mairie - 241 route de Champagnole 39300 NEY
maire.mairie.ney@orange.fr

INFORMATION

Travailleurs handicapés Nous vous rappelons que conformément au principe d'égalité d'accès à l'emploi public, cet emploi est ouvert à tous les candidats remplissant les conditions statutaires requises, définies par le statut général des fonctionnaires, la Loi du 26 janvier 1984 portant statut général des fonctionnaires territoriaux et le décret régissant le cadre d'emplois correspondant. Nous vous rappelons toutefois, qu'à titre dérogatoire, les candidats reconnus travailleurs handicapés peuvent accéder à cet emploi par voie contractuelle.